

**Conseil économique et social**

Distr. générale
30 mars 1999
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 1999

7-11 juin 1999

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Progrès, défis et futures stratégies en matière d'éducation de base*Résumé*

C'est à sa session de 1995 (E/ICEF/1995/16), cinq ans après la tenue de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous organisée à Jomtien (Thaïlande), que le Conseil d'administration a pour la dernière fois examiné un rapport sur les stratégies de l'UNICEF en matière d'éducation de base.

Le présent document est un compte rendu des progrès accomplis à ce jour en vue de réaliser l'objectif d'une éducation de base pour tous, ainsi que des défis et des futures stratégies adoptées en matière d'éducation de base. Le chapitre premier présente une brève vue d'ensemble, tandis que le chapitre II examine la situation à la fin de la décennie. Le chapitre III expose l'évolution des activités éducatives de l'UNICEF depuis le milieu de la décennie, et le chapitre IV porte principalement sur les problèmes que pose la réalisation des objectifs définis pour la décennie. Les stratégies adoptées face aux futurs objectifs en matière d'éducation sont expliquées en détail au chapitre V. Au chapitre VI figure un projet de recommandation pour approbation par le Conseil d'administration.

* E/ICEF/1999/8.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1–3	3
A. Révision de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous	1–2	3
B. La programmation dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant	3	3
II. La situation au terme de la décennie	4–14	3
A. Évaluation du programme Éducation pour tous	4–9	3
B. Principaux acteurs et ressources en matière d'éducation de base	10–12	4
C. Nouveaux développements : ce que la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous n'avait pas prévu	13–14	5
III. Évolution des activités éducatives de l'UNICEF depuis le milieu de la décennie ..	15–16	5
IV. Difficultés relatives à la réalisation des objectifs de la décennie	17–24	6
A. Soins aux jeunes enfants en vue d'assurer leur survie, leur croissance et leur développement	18–19	6
B. Scolarisation	20	7
C. Qualité de l'éducation	21–22	7
D. Éducation des filles	23–24	7
V. Défis pour le nouveau millénaire : stratégies futures	25–51	8
A. Un projet d'éducation pour le XXI ^e siècle	25–48	8
B. Coopération extérieure et partenariats	49–50	12
C. Avantages comparatifs de l'UNICEF et contributions spécifiques	51	12
VI. Projet de recommandation	52	13

I. Généralités

A. Révision de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous

«Toute personne – enfant, adolescent ou adulte – doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux. Ces besoins concernent aussi bien les outils d'apprentissage essentiels (lecture, écriture, expression orale, calcul, résolution de problèmes) que les contenus éducatifs fondamentaux (connaissances, aptitudes, valeurs, attitudes) dont l'être humain a besoin pour survivre, pour développer toutes ses facultés, pour vivre et travailler dans la dignité, pour participer pleinement au développement, pour améliorer la qualité de son existence, pour prendre des décisions éclairées et pour continuer à apprendre.» (Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, art. premier).

1. En 1990, quelque 1 500 participants en provenance de 155 nations et de dizaines d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organismes de développement se sont réunis à Jomtien (Thaïlande) en vue d'adopter la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous. Cette déclaration et son Cadre d'action se sont avérés être des documents extrêmement intéressants; ils ont analysé les défis et les possibilités de la dernière décennie du XXe siècle, et ont proposé que les pays arrêtent, pour l'an 2000, des objectifs fondés sur une vision «élargie» de l'éducation universelle de base. Les objectifs étaient les suivants : a) expansion des activités de développement et d'éveil de la petite enfance; b) accès universel à l'éducation primaire et achèvement de ce cycle d'études; c) amélioration des résultats de l'apprentissage; d) réduction du taux d'analphabétisme des adultes à la moitié de son niveau de 1990; e) développement de l'éducation de base et de la formation touchant les autres compétences essentielles dont ont besoin les jeunes et les adultes; et f) meilleure acquisition des connaissances, compétences et valeurs nécessaires à une vie meilleure et à un développement durable (Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et Cadre d'action, 1990).

2. L'UNICEF, dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour les enfants, qui a fait suite à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, et dans le cadre d'une programmation ultérieure au cours de la première moitié de la décennie, a accordé la priorité aux taux d'inscription dans l'enseignement primaire et à l'achèvement de ce cycle d'études. Aujourd'hui, alors que la fin de la décennie approche, nombre des promoteurs d'origine, y compris l'UNICEF,

réexaminent la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous. De ce fait, une nouvelle volonté, que reflète le Programme de l'UNICEF en faveur des enfants au-delà de l'an 2000, se fait jour en faveur d'une vision élargie de l'éducation de base que la Déclaration propose avec une telle éloquence.

B. La programmation dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant

«1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;...» (Convention relative aux droits de l'enfant, art. 28).

«1. Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités; ...» (Convention relative aux droits de l'enfant, art. 29).

3. Une des raisons qui incitent particulièrement l'UNICEF à réexaminer la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous est le nouvel impératif imposé au monde entier par la Convention relative aux droits de l'enfant. Les principes généraux et les articles de la Convention mettent l'accent sur l'enseignement primaire pour tous, caractérisé par la non-discrimination et la recherche des meilleurs intérêts de l'enfant. L'UNICEF, s'appuyant sur le fait que la Convention a été ratifiée par presque toutes les nations et qu'il existe de ce fait un consensus selon lequel chaque enfant, quelles que soient ses ressources et sa situation, a le droit de recevoir un enseignement de base de qualité, veille à ce que les programmes éducatifs qu'il soutient soient élaborés en fonction de ces droits.

II. La situation au terme de la décennie

A. Évaluation du programme Éducation pour tous

4. Le Cadre d'action de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous prévoit une évaluation des progrès accomplis à la fin de la décennie. Le secrétariat du Forum de

l'éducation pour tous, dont le siège se trouve à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), assure la coordination de cette évaluation, avec le support du Groupe consultatif technique composé des représentants des cinq organismes partenaires (UNESCO, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, UNICEF et Banque mondiale). Cette évaluation est actuellement en cours de réalisation, avec l'appui de l'UNICEF; de nombreux pays travaillent déjà à l'établissement de rapports, et 11 groupes consultatifs techniques régionaux ont été mis en place. Bien que le monde en général ait fait quelques progrès quant à la réalisation des objectifs de Jomtien – et dans le cas de certains pays, il s'est agi de succès remarquables –, les tendances générales ont été décevantes.

1. Soins aux jeunes enfants en vue d'assurer leur survie, leur croissance et leur développement

5. Au cours de la décennie, il y a eu une légère augmentation des inscriptions officielles d'enfants d'âge préscolaire. Ce qui est encore plus frappant, c'est le développement de possibilités d'apprentissage structuré mais moins traditionnel pour les jeunes enfants au moyen de programmes axés sur la famille et la communauté, et l'éducation parentale. Mais très peu de pays ont accès à des données fiables relatives à ces programmes, et les données officielles sont habituellement limitées aux programmes préscolaires officiels.

2. Attirer les enfants à l'école et les y garder

6. Le nombre d'enfants d'âge scolaire inscrits à l'école a augmenté au niveau mondial et dans toutes les régions des pays en développement. Mais l'objectif global visé par la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous d'ici à l'an 2000 ne sera pas atteint – entre 130 et 150 millions d'enfants d'âge scolaire, dont deux tiers de filles, ne fréquentent pas l'école. L'augmentation du taux de scolarisation dans certaines régions s'est à peine maintenue au niveau de la croissance démographique, et dans certains pays, les taux de scolarisation ont effectivement diminué.

7. En dépit des engagements pris à Jomtien visant à garantir une éducation fondamentale de qualité, la plupart des pays en développement ont, au cours de la décennie, fait essentiellement porter leurs efforts sur un meilleur accès à l'éducation. En partie à cause de cela, un pourcentage alarmant d'enfants ne termine pas les quatre premières années de scolarité. Les taux régionaux d'enfants entrés en première année et qui atteignent la cinquième année d'études primaires vont de 90 % en Amérique latine, dans les Caraïbes, au

Moyen-Orient et en Afrique du Nord, à 67 % en Afrique subsaharienne, et à 59 % en Asie du Sud. Plus de 150 millions d'enfants, y compris des adolescents, ont commencé l'école mais ont abandonné avant d'apprendre à lire, à écrire et à compter.

3. Qualité de l'apprentissage

8. En raison des engagements pris à Jomtien en vue de définir les acquis scolaires et d'améliorer l'évaluation des connaissances acquises, des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine. Le projet de suivi permanent des acquis scolaires mis en place conjointement par l'UNESCO et l'UNICEF, a aidé 40 pays à définir des objectifs dans le domaine de l'apprentissage et à améliorer leur capacité à évaluer et à suivre les progrès. Malheureusement, un grand nombre des études qui ont été faites indiquent que le niveau de réussite est faible.

4. Financement de l'éducation

9. Alors qu'entre 1980 et 1995, les dépenses éducatives mondiales par personne ont doublé, dans les pays les moins avancés, elles étaient approximativement de 9 dollars par personne, alors que dans l'ensemble des pays en développement elles sont passées de 31 à 45 dollars. Dans les pays industrialisés, les dépenses ont plus que doublé, passant de 487 dollars à 1 211 dollars. Au cours de cette décennie, l'aide publique au développement a connu une baisse considérable, entraînant une aggravation de la pauvreté et une réduction des ressources gouvernementales en matière d'éducation qui ont alourdi la charge financière qui pèse sur de nombreuses communautés et de nombreux foyers dans ce domaine.

B. Principaux acteurs et ressources en matière d'éducation de base

10. La Conférence sur l'éducation pour tous a donné lieu à un niveau inégal de coopération entre les principaux organismes multilatéraux et bilatéraux de développement et les ONG internationales. Le Forum consultatif international sur l'éducation pour tous a favorisé la mobilisation d'un engagement constant en faveur de l'éducation pour tous et joue un rôle primordial dans l'évaluation de l'éducation pour tous prévu pour l'an 2000. L'UNESCO, qui avec l'UNICEF, a signé en février 1999 un mémorandum d'accord définissant les domaines d'intérêt commun et de coopération future, a un rôle clef pour un grand nombre de questions relatives à l'éducation, de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur. Au cours de la décennie, la Banque mondiale a considérablement élargi sa participation dans le domaine de

l'éducation, et les banques régionales de développement manifestent un intérêt croissant pour ce secteur. L'UNICEF, qui appuie les programmes éducatifs dans plus de 140 pays, continue d'être une des principales instances de financement des programmes à l'échelon des pays. Au cours de la même période, on a également assisté à la formation de nouveaux partenariats au niveau régional, l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique encourageant la collaboration entre les ministères gouvernementaux et les organismes de développement.

11. De nouvelles formes de coopération ont vu le jour dans le contexte de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, en particulier pour les pays à faible taux de scolarisation où des approches sectorielles sont également mises à l'essai, différents pays et organisations commençant à appliquer au domaine de l'éducation des leçons tirées des expériences en matière de santé. Dans les meilleurs des cas, ces mécanismes entraînent une plus grande coopération de la part des donateurs, une véritable maîtrise par le gouvernement du processus de réforme, et des investissements plus efficaces. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement offre une autre possibilité de coordonner les travaux d'évaluation, de planification et d'exécution des programmes de réforme.

12. Le plus grand rôle que jouent les familles, les collectivités, les gouvernements locaux et les ONG dans le domaine de l'éducation est particulièrement important. Du fait de la décentralisation, une plus grande autorité est souvent déléguée aux acteurs locaux chargés d'assurer l'éducation. Mais les gouvernements nationaux, sans pour autant se décharger de leur responsabilité principale dans ce domaine, devraient au contraire s'attacher à tisser des liens importants entre les écoles et les collectivités et à compléter les ressources nationales par un appui local.

C. Nouveaux développements : ce que la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous n'avait pas prévu

13. Quelque prémonitoire qu'ait été la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, elle ne pouvait pas prévoir l'impact de deux phénomènes sur l'éducation des enfants : a) les risques croissants que posent à la survie et au développement de l'enfant les sévices et l'abandon, l'exploitation et les conflits, la maladie et la dégradation de l'environnement, ainsi que les ravages provoqués par le VIH/sida; et b) les effets sur les disparités de phénomènes tels que la mondialisation, la privatisation et, dans certains cas, la décentralisation.

La Déclaration n'a pas non plus dûment reconnu l'importance critique de la qualité des soins donnés à un enfant au cours des premières années de la vie, et des rapports étroits entre la santé, l'hygiène, l'alimentation et l'éducation. La Déclaration, et c'est peut-être là l'aspect le plus important, n'a pas pris en considération le concept fondamental des droits de l'enfant en tant que principe directeur de l'éducation pour tous.

14. Nombre de ces pièces «manquantes» sont devenues l'axe principal des récents programmes d'éducation de l'UNICEF et des préparatifs en vue de la nouvelle décennie.

III. Évolution des activités éducatives de l'UNICEF depuis le milieu de la décennie

15. En 1995, le Conseil d'administration de l'UNICEF a adopté une stratégie en matière d'éducation de base (voir E/ICEF/1995/16 et E/ICEF/1995/9/Rev.1, décision 1995/21) qui préconisait que l'assistance de l'UNICEF en matière d'éducation porte sur les points suivants : a) mettre l'accent sur les principaux problèmes des systèmes d'éducation de base, tels que l'accès, l'équité et l'efficacité; b) améliorer les modes d'apprentissage et les résultats; c) aborder le développement et la viabilité à long terme des systèmes éducatifs, de façon systématique et globale; d) faciliter de façon systématique les réformes qui sont d'un bon rapport coût/efficacité en vue d'universaliser l'éducation, e) utiliser de façon efficace les nouvelles technologies pour diffuser les informations et renforcer le processus éducatif; f) en situation d'urgence s'assurer que l'éducation joue un rôle important afin de rendre la vie des enfants aussi normale que possible; et g) se préoccuper des années qui suivent l'enseignement primaire.

16. Dans plusieurs domaines importants, l'UNICEF a tiré depuis le milieu de la décennie de précieux enseignements qui lui ont permis de renforcer et d'affiner ses stratégies. Les éléments clefs qui ont favorisé ce processus étaient des documents établis pour la rédaction du nouveau Programme mondial en faveur des enfants; le neuvième Séminaire mondial Innocenti; et le *Rapport sur la situation des enfants dans le monde 1999*, consacré à l'éducation. Parmi les enseignements tirés et les aménagements apportés, on notera les points suivants :

a) Une programmation fondée sur les droits des enfants doit résulter en efforts accrus en vue d'assurer que tous les enfants aient droit à une éducation de base de qualité.

Il faut donc déployer davantage d'efforts en vue d'identifier les enfants non scolarisés;

b) Parmi la population qui n'a pas accès à l'éducation, les filles doivent continuer à constituer un groupe prioritaire. De nouvelles preuves indiquent la grande valeur que l'éducation a pour les filles, et l'expérience montre que des interventions ciblées peuvent faire une différence en matière d'accès à l'éducation et de qualité de l'enseignement pour les filles – et donc pour les garçons également;

c) Le rôle de l'éducation peut également être important pour aider les enfants qui ont besoin d'une protection spéciale, en particulier les enfants qui travaillent et les enfants porteurs du VIH/sida;

d) L'éducation peut également jouer un rôle important dans des situations instables et conflictuelles, en rétablissant les conditions essentielles à l'apprentissage et en assurant aux enfants au moins un environnement stable, sûr et positif;

e) La construction de nouvelles écoles n'entraîne pas nécessairement une augmentation de la scolarisation. Il existe de nombreuses raisons de ne pas aller à l'école – et de nombreuses façons de fournir l'éducation de base. L'accueil que les écoles réservent aux enfants et les contacts qu'elles établissent avec les familles et les communautés sont des questions importantes à prendre en considération lorsque l'on envisage d'étendre l'éducation de base;

f) Une bonne éducation de base doit inclure, sans pour autant s'y limiter, l'écriture, la lecture et le calcul. L'une des tâches essentielles de l'UNICEF est d'aider les enfants et les jeunes à acquérir les compétences, les valeurs et les attitudes qui seront critiques pour leur avenir. Pour s'assurer de la bonne transmission de ces connaissances en classe, l'UNICEF doit collaborer avec les gouvernements et les collectivités pour appuyer le renouvellement constant et l'application plus systématique des programmes d'études et des programmes de formation des enseignants axés sur des méthodologies d'apprentissage plus actives;

g) Les données rapportées uniquement au niveau national ne peuvent plus servir à décrire la situation en matière d'éducation, mais doivent être plutôt ventilées par région, par sexe et par échelon administratif – et doivent inclure des renseignements sur les coûts – afin de mettre plus clairement au jour les disparités et leurs causes principales;

h) Les systèmes éducatifs, les éducateurs et les organismes de développement ne peuvent plus considérer les classes et les enfants sans tenir compte d'un contexte plus large. La nature même du développement du jeune enfant ainsi que sa santé et son alimentation; les risques auxquels

sont exposés les enfants, en particulier au cours de l'adolescence; l'impact du VIH/sida; et les situations de plus en plus fréquentes d'instabilité – tous ces éléments nécessitent une plus grande attention de la part des éducateurs et des systèmes éducatifs;

i) L'Afrique a été et doit continuer d'être une priorité régionale en matière d'éducation, bien qu'il ne puisse pas s'agir là du seul domaine où soient déployés des efforts extraordinaires. Le programme en faveur des pays à faible taux de scolarisation, en association avec la Banque mondiale et l'UNESCO, par l'intermédiaire de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique et de l'initiative en faveur de l'éducation des filles africaines, présente des possibilités intéressantes pour l'action de l'UNICEF en Afrique.

IV. Difficultés relatives à la réalisation des objectifs de la décennie

17. Les priorités de programmation pour 1998-2000 sont d'importants moyens d'accélérer les progrès en vue de réaliser les objectifs du Sommet mondial pour les enfants et de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous. Elles reconforment également que l'UNICEF est revenu à une définition plus large de l'éducation de base telle que contenue dans la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, retour encore plus net dans le Programme mondial en faveur des enfants. Alors que le Sommet mondial s'est uniquement fixé un objectif au niveau des taux de scolarisation qui n'abordait que partiellement la question de l'achèvement des études, les priorités du programme sont axées sur quatre domaines critiques de l'éducation pour tous : le développement du jeune enfant, l'inscription à l'école primaire, la qualité de l'éducation et l'éducation des filles.

A. Soins aux jeunes enfants en vue d'assurer leur survie, leur croissance et leur développement

18. Quelque 22 pays s'efforcent d'intensifier leurs actions en vue de réaliser l'objectif du Sommet mondial pour les enfants qui est d'élargir les activités de développement du jeune enfant. La nouvelle conceptualisation de ce domaine par l'UNICEF en tant que «soins donnés aux jeunes enfants en vue d'assurer leur survie, leur croissance et leur développement», l'accent étant mis sur une programmation globale, axée sur la famille et la collectivité, ainsi que sur sa place

prioritaire dans le Programme mondial en faveur des enfants, renouvelle l'intérêt actuellement porté à cet âge critique.

19. Les activités entreprises afin de faire face aux priorités de 1998-2000 incluent le pilotage de programmes intégrés de protection de la petite enfance, des politiques nationales plus globales en faveur des jeunes enfants, des programmes de développement et de soins aux jeunes enfants axés sur la famille et sur la communauté, des projets d'éducation parentale (en mettant l'accent sur la stimulation cognitive et psychosociale) et une plus grande coopération avec les ONG en matière de prestations de soins aux enfants.

B. Scolarisation

20. Plus de 20 pays se sont engagés à intensifier leurs efforts en vue de réaliser l'objectif énoncé par le Sommet mondial pour les enfants. La difficulté consiste à accroître l'offre en même temps que la demande en matière d'éducation – autant que possible d'ici à l'an 2000 –, au minimum pour établir une base solide sur laquelle, à l'avenir, il sera possible d'arriver à de meilleurs résultats. Les stratégies mises en place à cette fin par l'UNICEF sont, entre autres :

a) Une planification sectorielle plus systématique, si possible en coopération avec d'autres donateurs, et des activités de plaidoyer visant à obtenir davantage de ressources pour l'éducation de base;

b) Une aide aux gouvernements afin qu'ils rassemblent des données plus précises et plus actualisées pour l'évaluation prévue pour l'an 2000 du programme d'éducation pour tous, aux échelons communautaire et national;

c) La promotion des processus de décentralisation en renforçant la gestion scolaire et en renforçant le rôle des associations scolaires communautaires;

d) Dans quelques cas, un meilleur accès aux services éducatifs, notamment aux écoles, aux fournitures scolaires, à la formation des enseignants et aux manuels;

e) L'appui à des projets qui permettent d'accroître l'offre et la demande, par exemple l'enseignement de la langue maternelle, les classes à niveaux multiples, les regroupements scolaires, les écoles mobiles et les centres d'enseignement à distance, l'hygiène scolaire et l'assainissement, et les mécanismes axés sur les écoles et sur les communautés visant à augmenter les inscriptions scolaires.

C. Qualité de l'éducation

21. Plus de 35 pays se sont engagés à améliorer la qualité de l'éducation de base d'ici à l'an 2000. Un défi majeur est de transformer les approches descendantes des programmes de l'UNICEF en méthodes plus novatrices garantissant que l'amélioration de la qualité se fait au niveau des établissements individuels et bénéficie de l'appui des systèmes d'éducation locaux et nationaux. D'autres défis sont de continuer à investir dans deux domaines critiques touchant l'amélioration de la qualité : le développement professionnel des enseignants; le renouvellement et la mise en oeuvre d'un programme d'études aux résultats escomptés clairement énoncés et l'accès à des instruments permettant de mesurer les acquis scolaires.

22. Dans plusieurs pays, l'UNICEF participe à l'élaboration de listes de vérification de la qualité, de la sécurité et de la prise en compte des problèmes des enfants, et au renforcement du rôle des parents et de la collectivité dans la gestion et la surveillance des écoles; la participation au projet de suivi des connaissances acquises; et la promotion de méthodes d'apprentissage plus actives et de programmes d'acquisition de compétences pratiques.

D. Éducation des filles

23. L'éducation des filles étant si critique à la réalisation de l'éducation pour tous, quelque 33 pays ont lancé un programme prioritaire pour la période 1998-2000. L'accélération des programmes dans ce domaine présente de nombreux problèmes. Pour les surmonter, il faudra des réformes de politiques; une mobilisation sociale; une analyse de la sensibilisation aux comportements discriminatoires fondés sur le sexe dans les salles de classe, les collectivités et les systèmes éducatifs; et des mesures concrètes visant à faire venir plus de filles à l'école et à les y maintenir.

24. L'UNICEF aide différents pays à mettre en oeuvre toute une gamme d'activités, y compris la mobilisation sociale grâce à des émissions radiophoniques en langue locale, l'installation de sanitaires pour les filles, une formation antisexistes pour le personnel et une analyse des manuels d'un point de vue sexospécifique, une formation mobile pour les enseignantes éloignées, des crèches pour les frères et soeurs plus jeunes des filles, des écoles non mixtes et des foyers de filles dans les pensionnats, et des réseaux d'entraide communautaire couvrant les programmes d'alphabétisation et les activités génératrices de revenus.

V. Défis pour le nouveau millénaire : stratégies futures

A. Un projet d'éducation pour le XXI^e siècle

«L'action de l'UNICEF, et celle de ses partenaires au cours de la prochaine décennie, consistera à faciliter l'accès de tous les enfants à une éducation de base, de bonne qualité ... le moment est venu de s'assurer que la qualité de ce type d'éducation est de nature à encourager chaque enfant à rester à l'école et chaque parent à y envoyer son enfant.» («Action de l'UNICEF au-delà de l'an 2000», CF/EXD/IC/1999-02, 12 février 1999).

25. Suite à un examen de la stratégie adoptée en 1995 en matière d'éducation, et compte tenu de l'évolution du contexte mondial et de l'élargissement du réseau des acteurs dans ce domaine, l'UNICEF tente de réorienter et de recentrer ses activités éducatives. Il s'engage en outre à faire aboutir le projet ci-après, en s'appuyant sur les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et sur la définition élargie que donne de l'éducation de base la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous :

Tous les enfants pourront exercer leur droit à l'éducation, satisfaire leurs besoins éducatifs fondamentaux, réaliser leur plein potentiel et participer activement à la vie de la société. Pour atteindre cet objectif, il conviendra de mettre en place des cadres d'apprentissage efficaces et conviviaux pour les enfants, des programmes complets de protection du jeune enfant, des programmes d'enseignement primaire ou d'éducation équivalente de qualité et davantage de possibilités éducatives offertes aux adolescents; il faudra en outre promouvoir la participation et le développement et encourager les familles et les communautés qui aident les enfants à accéder à une éducation de base de qualité.

26. Pour réaliser ce projet, l'UNICEF, tenant compte de ses ressources, de son expérience et de son avantage comparatif, mettra en oeuvre, en concertation avec les gouvernements, d'autres organismes bilatéraux et des Nations Unies, les ONG et la société civile, les stratégies exposées ci-après dans les domaines d'action indiqués.

1. Soins aux jeunes enfants en vue d'assurer leur survie, leur croissance et leur développement : préparer le jeune enfant pour l'école et la vie active

27. L'UNICEF s'est engagé à incorporer un volet favorisant le développement cognitif et psychosocial, dans les program-

mes de soins donnés aux jeunes enfants en vue de leur survie, de leur croissance et de leur développement.

28. L'apprentissage commence à la naissance, et parents et autres dispensateurs de soins sont les premiers enseignants de leurs enfants. Les stratégies élaborées pour aider les jeunes enfants doivent être plus complètes et mieux intégrées, et tenir compte des aspects relatifs à l'éducation, à la nutrition, à l'hygiène et à la santé. Elles doivent être axées sur les besoins de l'enfant, renforcer en priorité les moyens et capacités dont dispose la famille pour l'élever et s'appuyer résolument sur les ressources communautaires. Elles doivent également aider l'enfant à mieux se préparer et à être plus «disposé» à aller à l'école, tout en «adaptant» mieux les écoles aux besoins des jeunes enfants. Les stratégies de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation, notamment au regard du jeune enfant, consistent à :

a) Identifier les principaux éléments psychosociaux, les messages, les indicateurs et les outils d'évaluation des programmes en faveur du jeune enfant (programmes éducatifs à l'intention des parents ou autres pourvoyeurs de soins et activités en faveur de la santé, de la croissance et du développement du jeune enfant, par exemple);

b) Renforcer les capacités du personnel de l'UNICEF et de leurs partenaires nationaux afin d'intégrer ces aspects à la programmation des soins aux jeunes enfants;

c) Aider les gouvernements à élaborer des politiques plus complètes et mieux intégrées en faveur des jeunes enfants, en particulier en ce qui concerne leur développement psychosocial et cognitif;

d) S'assurer que les premières années de l'enseignement primaire sont un plaisir pour les enfants.

2. Égalité d'accès à l'éducation et achèvement des études : scolarisation et maintien de tous les enfants à l'école

29. L'UNICEF s'est engagé à faciliter l'accès, sur un pied d'égalité, de tous les enfants, en particulier les filles et les autres enfants victimes de l'inégalité, de la discrimination et de l'exclusion, à une éducation de base de qualité.

30. Il incombe à l'État, en collaboration avec ses partenaires, la responsabilité de s'assurer que tous les enfants (âgés de 0 à 18 ans) aient l'occasion de recevoir une éducation de base de qualité qui les prépare à l'école de la vie et à une participation active à la vie de la société. Une telle démarche suppose, mais non exclusivement, des écoles. Il importe de prendre des mesures cohérentes et ciblées pour remédier aux situations porteuses d'inégalité et d'exclusion, et de rechercher les enfants exclus pour les scolariser. Comme l'indique

le plan à moyen terme 1998-2001 (E/ICEF/1998/13 et Corr.1), l'UNICEF appuiera les stratégies fondamentales suivantes :

a) Promouvoir le dialogue politique sur la nécessité de mener une action en faveur des enfants difficiles à atteindre et de comprendre les circonstances à l'origine de leur exclusion (par exemple, élaboration de systèmes plus cohérents portant sur différentes méthodes souples d'éducation de base);

b) Localiser et identifier les exclus, c'est-à-dire aider les gouvernements et les collectivités à élaborer des mécanismes scolaires et communautaires pour rechercher et retrouver les enfants non scolarisés;

c) Intégrer les exclus, c'est-à-dire élaborer des méthodes spécifiques (classes accueillant des enfants de différents niveaux et apprentissage accordant une large place aux besoins individuels) pour scolariser un plus grand nombre d'exclus et les maintenir à l'école.

31. Comme le confirme le plan à moyen terme, l'UNICEF continuera à centrer son action sur l'éducation des filles en privilégiant l'élaboration de programmes multinationaux comportant des activités qui ont fait leurs preuves. La priorité sera également accordée aux enfants qui travaillent (dans le cadre d'un programme mondial d'éducation destiné à prévenir le travail des enfants) et aux enfants touchés par les conflits et victimes du VIH/sida, ainsi qu'aux enfants devant surmonter des obstacles redoutables pour assurer leur éducation (par exemple, les enfants handicapés, les nomades) étant particulièrement ciblés.

3. Amélioration de la qualité : s'assurer que les enfants acquièrent des connaissances utiles

32. L'UNICEF s'est engagé à faciliter l'accès à une éducation de base de qualité – qui permette aux enfants d'accéder aux principaux outils d'apprentissage nécessaires pour acquérir des connaissances, des compétences techniques, des valeurs et des attitudes essentielles pour leur propre vie, le bien-être de leurs familles et leur participation constructive à la vie de la société.

33. Une bonne éducation de base, reposant sur la Déclaration mondiale de l'éducation pour tous et sur la Convention relative aux droits de l'enfant, est une éducation qui favorise la transmission réussie de notions élémentaires de lecture et d'écriture, de calcul ainsi que de compétences pratiques. Elle comporte le développement physique, cognitif, social, émotionnel et spirituel de l'enfant, s'intéresse aux capacités propres de chaque enfant, encourage la participation active

à l'apprentissage et garantit la fourniture adéquate et équitable de ressources pédagogiques selon des normes nationales relatives au contenu et aux résultats escomptés. Les stratégies à suivre et les activités à mener consistent à :

a) Encourager la refonte et l'exécution des programmes d'études, en mettant l'accent sur la lecture et l'écriture, le calcul et la préparation à la vie active;

b) Élaborer et diffuser des méthodes d'enseignement et d'apprentissage plus actives et axées davantage sur les enfants, en particulier celles qui tiennent compte de la situation des enfants victimes de discriminations et de privations (par exemple, les enfants en période de conflit et les enfants victimes du VIH/sida);

c) Élaborer des outils pour évaluer le niveau des enfants, y compris des enfants non scolarisés, dans les domaines de la lecture et de l'écriture, du calcul et de la préparation à la vie active;

d) Élargir et enrichir l'apprentissage par les médias et l'utilisation de nouvelles technologies de communication, en particulier pour réduire les disparités d'accès à l'éducation et de la qualité de l'éducation.

4. Éducation des adolescents, participation et développement : favoriser la scolarisation et la participation des adolescents

34. L'UNICEF s'est engagé à favoriser un élargissement des possibilités offertes aux adolescents : a) de recevoir une éducation de base lorsqu'ils n'en ont pas; b) de continuer à apprendre, en privilégiant l'acquisition de compétences pratiques et leur préparation à assumer des rôles d'adultes; et c) de participer à la vie de la société et de contribuer à son développement.

35. L'adolescence occupera une place prépondérante dans les programmes clefs et dans les activités de plaidoyer de l'UNICEF au cours de la prochaine décennie. L'examen des autres principaux domaines d'action de l'UNICEF passe par l'analyse de la question de l'adolescence, qui représente une étape importante du développement de l'enfant. À l'échelle mondiale, du fait des insuffisances de l'enseignement primaire et des autres services sociaux, des millions d'adolescents, en particulier les filles, demeurent analphabètes, sans aucune connaissance du calcul et sans compétences techniques et ne sont nullement préparés à assumer des rôles d'adultes, ce qui les expose à de nombreuses nouvelles violations de leurs droits et à des risques préjudiciables à leur bien-être, l'infection à VIH/sida étant le plus redoutable.

36. L'UNICEF et ses partenaires ont déjà beaucoup accompli dans le domaine de la santé des adolescents. De

nouvelles actions s'imposent désormais pour assurer aux adolescents une éducation de base et multiplier les possibilités qui s'offrent à eux de participer réellement à la vie de la société et de faire valoir leurs droits. Ces actions consisteront à :

a) Promouvoir le dialogue sur la nécessité de dispenser une éducation de base aux jeunes non scolarisés, aux filles en particulier (par exemple, grâce à des politiques permettant de les réintégrer plus facilement dans le système scolaire);

b) Élaborer à l'intention des adolescents des projets d'éducation de base de «deuxième chance» et de préparation à la vie active;

c) Sensibiliser davantage les adolescents aux questions mondiales de développement et de justice dans le secteur éducatif, des médias et de la société civile, à travers des programmes d'éducation pour le développement et le groupe de discussion électronique intitulé «La voix des jeunes»;

d) Aider les adolescents à tirer parti des expériences du Nord et du Sud concernant les questions d'intérêt mutuel : droits de l'enfant, intolérance et racisme, conflit et changement rapide, dégradation de l'environnement, aliénation et indifférence.

5. Planification, financement et gestion de l'éducation : donner des moyens d'action aux familles et aux communautés

37. L'UNICEF s'est engagé à donner aux familles et aux communautés les moyens de favoriser l'exercice du droit de l'enfant à l'éducation, en les faisant participer davantage à la planification et à la gestion des programmes d'éducation.

38. Pour réaliser davantage de progrès dans le domaine de l'éducation pour tous, il faut augmenter les ressources affectées à l'éducation de base. L'Initiative 20/20 permet d'accroître les fonds nationaux et internationaux destinés à l'éducation et d'ajuster les allocations budgétaires pour tenir compte des priorités en matière d'éducation de base et des besoins des enfants difficiles à atteindre. Les plans gouvernementaux de développement sectoriels, l'intérêt croissant pour un partenariat avec le secteur privé et un allègement plus efficace et plus rapide de la dette en vue de dégager des ressources pour les programmes de développement social, devraient permettre de mobiliser plus efficacement les ressources.

39. La tendance à la décentralisation a eu des résultats mitigés pour les enfants. Dans certains cas, elle a donné lieu à un soutien accru des collectivités en faveur de l'éducation,

un accès plus équitable à l'éducation et des améliorations dans la qualité de l'enseignement. Dans d'autres cas, elle a pesé plus lourdement sur les ménages les plus pauvres et accru les responsabilités administratives sans en renforcer les moyens. Tout en mobilisant plus de ressources pour l'éducation, on doit veiller résolument à ce que les parents et les communautés jouent un rôle plus important en tant que partenaires efficaces dans la gestion de l'éducation de base. Les stratégies qui seront adoptées par l'UNICEF dans ce domaine consistent à :

a) Renforcer les capacités de gestion à tous les niveaux, notamment dans le cadre de la décentralisation (par exemple, renforcer les associations de parents d'élèves);

b) Aider l'État à mobiliser, à allouer et à gérer les ressources affectées à l'enseignement d'une manière équitable et efficace.

6. Prévention et lutte contre le VIH/sida

40. L'UNICEF s'est engagé à faire une large place à l'éducation dans la prévention du VIH et à réduire l'incidence du VIH/sida sur les systèmes éducatifs et les résultats dans ce domaine.

41. L'efficacité de programmes de préparation à la vie active bien conçus et bien appliqués, axés sur la prévention du VIH/sida se confirme. Parallèlement, on enregistre malheureusement des données plus alarmantes concernant l'impact dramatique du VIH/sida sur l'éducation – les écoles et les salles de classe, les enseignants et les élèves. Dans ce domaine, les stratégies de l'UNICEF en matière d'éducation, qui s'appuient sur ses activités et celles de ses partenaires dans d'autres secteurs, consisteront à :

a) Élargir le champ des activités éducatives sur le VIH/sida et améliorer leur qualité dans le cadre des programmes de préparation à la vie active;

b) Aider les pays et les communautés à évaluer et à mettre au point des moyens destinés à réduire les conséquences du VIH/sida sur les systèmes éducatifs, la prestation et la qualité de l'enseignement, ainsi que l'apprentissage des enfants.

7. Programmation dans des situations de crise

42. L'UNICEF s'est engagé à répondre de manière plus efficace aux problèmes d'éducation dans des situations de crise et d'urgence.

43. L'augmentation du nombre d'enfants défavorisés et de systèmes éducatifs affectés par des situations d'instabilité pose de nouveaux problèmes de programmation pour la

prochaine décennie. Si l'importance accordée aux droits a permis de mieux comprendre l'obligation morale que l'on a de répondre aux besoins éducatifs des enfants défavorisés, l'expérience a également montré qu'en portant au plus tôt l'attention sur l'éducation, on favorise le retour à la normale et de la stabilité. Jusqu'alors, les programmes étaient axés sur la livraison des fournitures, généralement sous forme de trousseaux. Des méthodes plus approfondies sont désormais à l'étude; elles impliquent une collaboration avec les communautés et les autorités locales afin de rebâtir (ou même de transformer) le système éducatif, d'offrir un appui diversifié aux enseignants et l'adaptation des programmes d'études à l'évolution des besoins des élèves.

44. L'UNICEF s'est employé à inclure, dans le processus de programmation de pays, la capacité de répondre aux situations d'urgence et de crise. Ce qui implique, dans le secteur de l'éducation, qu'il faut :

a) Déterminer la capacité de l'UNICEF au niveau régional de jouer un rôle de premier plan dans l'évaluation rapide des besoins des systèmes éducatifs;

b) Élaborer une série de réponses qui aillent au-delà de la réaction automatique consistant à apporter des fournitures scolaires dans le cadre d'un programme plus intégré d'appui à la réhabilitation de systèmes éducatifs;

c) Améliorer les partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies pour assurer la mobilisation et l'allocation rapides et efficaces des ressources affectées au secteur éducatif.

8. Promouvoir un environnement propice à l'apprentissage et convivial pour les enfants

45. L'UNICEF s'est engagé à promouvoir la mise en place de systèmes éducatifs fondés sur le respect des droits de l'enfant, systèmes où les enfants ont plaisir à apprendre et qui comprennent écoles et autres lieux d'apprentissage, notamment destinés aux groupes marginalisés (filles, enfants handicapés, enfants victimes du VIH/sida).

46. La notion d'école fondée sur le respect des droits de l'enfant englobe et résume les éléments examinés précédemment : équité et qualité, protection et participation communautaire. Considérées dans leur ensemble, non seulement la Convention relative aux droits de l'enfant et la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous exigent une éducation de base pour tous, mais elles indiquent aussi avec force la forme que devrait prendre ce type d'éducation. Une école fondée sur le respect des droits de l'enfant, où l'on veille à ce que les enfants puissent exercer leurs droits tant à l'école qu'à l'extérieur, peut également être une école « amie des enfants ».

Une telle école, qui doit être salubre et propice à la promotion d'un mode de vie sain, soucieuse de l'égalité entre les sexes et performante sur le plan académique, favorise la scolarisation, les acquis scolaires ainsi que l'achèvement des études et aide à protéger les enfants. L'ouverture et l'entretien d'une telle école peut fortement pousser une communauté à promouvoir l'éducation de base de ses enfants.

47. Comme l'indique le plan à moyen terme, l'un des objectifs majeurs de l'UNICEF est d'encourager la mise en place de systèmes éducatifs adaptés aux enfants et dans le cadre de ces systèmes, de favoriser l'ouverture d'écoles ou autres lieux d'apprentissage où les enfants sont heureux d'apprendre (par exemple, programmes de soins aux jeunes enfants, programmes complémentaires d'éducation de base). Ce type d'école devrait :

a) Traduire et assurer la réalisation des droits de chaque enfant : promouvoir et surveiller la réalisation du bien-être et des droits de tous les enfants, et défendre tous les enfants et les prémunir contre tous abus et sévices, à l'intérieur et hors des établissements scolaires;

b) Comprendre la situation de l'enfant dans son contexte : s'intéresser au sort des enfants avant leur entrée dans le système scolaire et une fois hors des classes (au foyer, dans la collectivité et sur le lieu de travail);

c) Être axée sur l'enfant : encourager la participation, la créativité et l'amour-propre; promouvoir des méthodes pédagogiques actives et d'apprentissage et un programme d'études cohérent axé sur les besoins des enfants; et analyser prioritairement les besoins des enfants par rapport à d'autres;

d) Promouvoir l'équité entre les sexes et réaliser un milieu favorable à l'apprentissage des filles : assurer l'équité entre les filles et les garçons, éliminer les stéréotypes sexistes et offrir des bâtiments scolaires, des programmes d'études et des méthodes d'apprentissage adaptés aux besoins des filles;

e) Promouvoir de bons résultats dans le domaine de l'apprentissage : encourager les enfants à réfléchir de manière critique, à résoudre des problèmes, à exprimer leurs opinions et à apprendre à apprendre; aider les enfants à maîtriser la lecture, l'écriture et le calcul, ainsi que les connaissances et les compétences qui leur seront utiles pour la vie active au cours du prochain millénaire;

f) Dispenser une éducation fondée sur les réalités que vivent les enfants : veiller à ce que les programmes d'études tiennent compte des besoins éducatifs de chaque enfant et des objectifs généraux du système éducatif, du milieu local et des connaissances traditionnelles de la communauté;

g) Être souple, s'adapter à la diversité et veiller à favoriser l'intégration et l'égalité des chances : répondre, en toute circonstance, aux besoins des enfants (sexe, culture, classe sociale, niveau d'aptitude) et ne pas succomber aux stéréotypes, exclure ou faire de la discrimination;

h) Promouvoir la santé physique et mentale : encourager les pratiques saines, garantir la salubrité des installations sanitaires et créer un environnement sain et convivial;

i) Dispenser une éducation d'un coût abordable et accessible, en particulier aux familles les plus touchées par les conflits, et les plus exposées à la pauvreté et à d'autres formes d'exclusion;

j) Renforcer les capacités, le moral et le dévouement des enseignants : veiller à ce qu'ils aient une formation préalable suffisante et qu'ils bénéficient de programmes de perfectionnement en cours d'emploi, et jouissent d'un statut adéquat et de revenus suffisants;

k) Être axée sur la famille : chercher à renforcer les capacités des familles et à aider les enfants, les parents et les enseignants à nouer des partenariats concertés et harmonieux;

l) Être axée sur la collectivité : encourager les parents, les collectivités locales et les organisations communautaires à mobiliser des fonds pour l'éducation et à en assurer la gestion, et promouvoir des partenariats et des réseaux fondés sur la défense des droits de l'enfant.

48. Pour promouvoir de telles écoles, l'UNICEF a) affinera et diffusera le cadre des écoles «amies des enfants», notamment en élaborant des indicateurs précis permettant d'attribuer ou non ce label, et b) aidera à mettre en place des systèmes et des écoles «amies des enfants» dans certains pays, notamment en encourageant le travail à l'école et à l'échelon communautaire.

B. Coopération extérieure et partenariats

49. La mise en oeuvre de ces stratégies exige non seulement une collaboration intersectorielle accrue au sein de l'UNICEF dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de la protection de l'enfant, de la parité entre hommes et femmes et de la participation, mais aussi des partenariats plus solides avec d'autres organisations. Les liens entre l'UNESCO et la Banque mondiale se manifestent nettement et se renforcent aux niveaux national, régional et mondial dans le cadre de l'évaluation des activités ayant trait à l'éducation pour tous et dans des domaines d'action thématiques comme les soins aux jeunes enfants. Par exemple, l'UNICEF a beaucoup contribué

à l'élaboration des projets de la Banque mondiale dans le domaine des soins au jeune enfant en Indonésie et aux Philippines.

50. Il faudra également nouer de nouveaux partenariats dans la mise en oeuvre des nouvelles stratégies. Une collaboration plus étroite avec l'Organisation mondiale de la santé et Save the Children Fund s'impose, ces deux organisations ayant de l'expérience dans divers aspects des activités des écoles «amies des enfants»; avec le Programme commun coparrainé sur le VIH et le sida, sur les liens entre le sida et l'éducation, et avec toute une série d'organismes de développement, d'ONG et d'organisations du secteur privé intervenant dans l'évaluation de l'apprentissage, les programmes en faveur des adolescents et l'utilisation de la technologie dans le dessein de réduire les disparités éducatives. Le mécanisme du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devrait permettre de nouer des partenariats solides dans le cadre de la mise en oeuvre des stratégies esquissées plus haut.

C. Avantages comparatifs de l'UNICEF et contributions spécifiques

51. L'UNICEF offre les divers avantages comparatifs ci-après en ce qui concerne l'application des stratégies susmentionnées visant à assurer la réalisation du droit de l'enfant à une éducation de base de qualité :

a) Son mandat organisationnel et son engagement à l'égard des droits et du bien-être de l'enfant;

b) Une vaste connaissance et une expérience pratique des familles, des communautés, des écoles et systèmes éducatifs du monde – expérience fondée sur le dialogue politique et sur l'expérience du terrain;

c) Une vision globale des enfants, une vision plus large de l'éducation et de l'importance d'approches intégrées et multisectorielles dans le domaine de l'éducation. Une nouvelle équipe de travail sur l'éducation de base de la Division des programmes, comprenant des membres de plusieurs services de l'UNICEF, centrera son action sur l'ensemble des besoins des enfants;

d) La conscience du fait que la qualité est l'un des piliers de l'éducation et que l'amélioration de la qualité de l'enseignement en classe exige un engagement soutenu et une réelle intériorisation des innovations par les décideurs et les personnes chargés de l'exécution des programmes, dans leur esprit et dans leurs actes;

e) La conscience de ce que la diversité, et non les solutions standard, doivent être la norme, et que pour être

durables, les bons modèles pédagogiques doivent tenir compte des aspirations et des réalités locales;

f) L'acceptation de l'idée que des partenariats et des réseaux s'imposent à tous les niveaux du système – tant à l'échelon communautaire qu'au sein des principales forces politiques et sectorielles de la société;

g) La conviction ferme que pour réaliser le développement, il est essentiel de mener à tous les niveaux des activités de mobilisation et de plaidoyer.

c) Élargir les possibilités offertes aux adolescents les plus défavorisés et les plus exposés aux risques, dans les domaines de l'éducation et de la participation;

d) Renforcer les capacités des familles et des communautés à faire valoir le droit de leurs enfants à l'éducation de base;

3. *Affirme* la nécessité de voir l'éducation jouer un rôle accru dans des situations de crise et dans la lutte contre le travail des enfants et le VIH/sida.

VI. Projet de recommandation

52. Le Directeur général *recommande* au Conseil d'administration d'approuver le projet de décision suivant :

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport intitulé «Progrès, défis et futures stratégies en matière d'éducation de base» (E/ICEF/1999/14),

Tenant compte des précisions et des nouveaux amendements apportés au document intitulé «Stratégies de l'UNICEF en matière d'éducation de base» (E/ICEF/1995/16), adopté par le Conseil d'administration d'administration en 1995 (E/ICEF/1995/9/Rev.1, décision 1995/21), face au nouveau contexte mondial et local dans lequel vivent les enfants,

Accueillant avec satisfaction les initiatives prises par l'UNICEF pour aider les pays à réaliser les objectifs en faveur des enfants au cours des années 90,

1. *Approuve* cadre fixé pour l'action future de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation, notamment l'orientation et les stratégies exposées dans le document E/ICEF/1999/14;

2. *Encourage* l'UNICEF à renforcer son action en aidant à :

a) Assurer l'inclusion d'éléments cognitifs et psychosociaux dans les programmes de soins aux jeunes enfants, en particulier en faveur des enfants vulnérables;

b) Donner à tous les enfants, garçons comme filles, des chances égales pour accéder à une éducation de base de qualité et pour la poursuivre jusqu'à son terme, en particulier les enfants victimes de disparités, de discrimination et d'exclusion (y compris les enfants qui travaillent, les enfants touchés par les conflits et les enfants victimes du VIH/sida);